

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes ;

Vu la délibération 2023-14 du conseil d'université signée le 15 mars 2023.

#### Article 1

---

Sont désignés Présidente et membres de la commission d'examen des candidatures en Master RESNUC pour l'année universitaire 2024-2025.

- Présidente : Mme Corinne Le Gal La Salle, Professeure des universités ;
- Mme Isabelle Techer, Professeure des universités ;
- M Loïc Ducros, Maître de conférences.

#### Article 2

---

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le 27 février 2024

Benoît ROIG  
Président de l'université de Nîmes